

SENARGENT-MIGNAFANS

Un projet pour l'avenir du territoire

Réunis en conférence des maires, les élus des 34 communes de la communauté de communes du pays de Villersexel (CCPV) ont pris connaissance du projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui était à l'ordre du jour.

CE plan local d'urbanisme (PLUI) a été présenté par MM. Daniel Clerc et Alain Buchot, président et vice-président de la CCPV. Il transcrit et planifie la politique de territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Une étude fort intéressante et particulièrement complète a été réalisée par Espace et Territoires, un établissement de la région nancéenne, spécialisée en ce domaine.

La décision d'élaboration du PLUI n'est pas nouvelle, elle a été approuvée par délibération en date du 7 juin 2016. Il couvrira les 34 communes et se substituera aux PLU et cartes communales en vigueur.

Son but est de transcrire et planifier le projet de développement du territoire : il réglemente les constructions, délivre les permis de construire



MM. Daniel Clerc et Alain Buchot ont travaillé avec les spécialistes d'Espaces et Territoires.

conformément au règlement d'urbanisme et met en œuvre les principes du développement durable.

Toutes les communes sont concernées et la CCPV met en place une démarche de concertation publique en associant les habitants à son élaboration, et dès son démarrage, ils seront invités régulièrement à s'exprimer sur le projet.

Il est aussi prévu des ateliers

de concertation, des registres d'observations dans chaque mairie, et une plate-forme interactive pour se tenir informé. D'autre part, un collectif de citoyens constitué de référents communaux sera chargé d'alimenter et de suivre la construction du PLUI.

Pour son élaboration, une « charte de gouvernance » a été proposée aux élus et validée à l'unanimité par le conseil

communautaire, et va leur permettre de travailler d'une façon logique et efficace pour l'aménagement du territoire des 10 à 15 années à venir. Il s'agit d'exprimer un projet d'aménagement et de développement durables en collaboration avec les communes, de prendre en compte la diversité du territoire, de maintenir la compétence des maires et de garantir une communication efficace.